

Le Comité de Direction de l'EPIC - Office de Tourisme, légalement convoqué le 18 janvier 2013 s'est réuni à la mairie de Bias sous la présidence de Monsieur Benoît DUPUY.

2013-13

Délibération du Comité de Direction - mardi 29 janvier 2013

Etaient présents : Collège des élus

Titulaires : Messieurs Bosc Gaston, Cavalie Alain, Chauvel Pierre, Desplat Daniel, Dupuy Benoît, Lagarde Jean, Liot Vincent, Mingo Michel, Van Bosstraeten Michel, et Madame Prades Jeanine.

Excusés : Messieurs Alajouanine Bernard, Cavalie Alain, Garrigues André, Maxant Jean-Claude et Madame Lafinestre.

Suppléants : Madame Gruelles Monique.

Etaient présents : Collège des organisations intéressées au Tourisme

Titulaires : Messieurs Benedetti Didier, Compte Serge, Garnier Jean-François, Mesmin Bernard, Sachot Pascal et Madame Ribes.

Excusés : Mesdames Vogel Martine, Frecchiami Aline, Pagin Maud et Messieurs Ajon Bernard, Lafosse Jean Marie, Latour Jacques, Teyssedre Jacques.

Suppléant : Mesdames Crozat Thérèse, Lacoste Jeanine, Patat Radha et Monsieur Gheza.

2013-13 : MARCHÉ DE RÉALISATION DE L'AMÉNAGEMENT SCÉNOGRAPHIQUE DU NOUVEAU SIEGE/PROLONGATION DU DÉLAI D'EXECUTION

Le Président rappelle qu'un marché de réalisation de l'aménagement scénographique pour le siège de l'Office de Tourisme du Grand Villeneuvois a été signé avec Cap Sciences de Bordeaux.

Il était prévu que les travaux de construction du bâtiment soient réalisés pour début février 2013. Suite au dépôt de bilan de Dus Charpente, la CAGV a été obligé de procéder à un nouvel appel d'offre. Actuellement, la livraison du bâtiment est estimée fin avril 2013, ce qui affectera inévitablement la livraison et l'installation de l'aménagement scénographique. Ce dernier est actuellement prévu pour la semaine fin avril, début mai et il convient d'en informer Cap Sciences et ses sous-traitants.

Monsieur le Président propose :

- d'acter la prolongation du délai de livraison et d'en informer les différents prestataires concernés.

Le Comité de direction, après en avoir délibéré :

Acte la prolongation du délai de livraison.

Certifiée exécutoire, le **30 janvier 2013**

(Art. L. 2131.1 du CGCT)

Résultat du vote

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 00

Abstention : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an
susdits.

Villeneuve sur Lot, le 30 janvier 2013

Copie certifiée conforme

Le Président,

Benoît DUPUY